SAS WATERLOT & ASSOCIES

Gilles WATERLOT - Pascal ARRAS - Marc REGULA Émilie GENON - Jérémie BIENAIME - Julien VANVEUREN Huissiers de Justice associés

36 rue de l'Hôpital Militaire - 59044 — LILLE CEDEX tél. 03-20-12-84-30 - fax. 03-20-54-05-14

www.huissiers-lille.com - etude@huissiers-lille.com



PROCÈS VERBAL DE CONSTAT ET DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT-HUIT JANVIER De 10h00 à 11h15



À LA REQUÊTE DU

CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE- BANQUE, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 5.582.797,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le n° 568 501 282, dont le siège social est situé à STRASBOURG (67000), 1 rue du Dôme

Ayant pour avocat Maître Francis DEFFRENNES, Avocat au Barreau de LILLE, Cabinet THÉMÈS, 3 rue Bayard à LILLE.

Faisant suite à un commandement de payer valant saisie immobilière en date du 15 janvier 2019.

Je soussigné Marc REGULA, Huissier de justice associé, membre de la Société par Actions Simplifiée WATERLOT ET ASSOCIES ayant pour associés Gilles WATERLOT, Pascal DARRAS, Marc REGULA, Émilie GENON, Jérémie BIENAIME, Julien VANVEUREN, dont le siège est à LILLE (Nord — 59044 LILLE CEDEX), 36 rue de l'Hôpital Militaire.

Certifie m'être transporté ce jour à **CLETY, 21 rue du Bout d'Amont,** à l'effet de procéder à la description de l'immeuble qui s'y dresse sur la parcelle cadastrée Section AA numéro 96.

<u>Diligences préalables : passages sur place pour localiser l'immeuble, déterminer les conditions d'occupation et prendre contact avec le propriétaire / enquête de voisinage / organisation avec l'associée de la SCI en possession des clés = économie de frais d'assistance dont serrurier / organisation avec diagnostiqueurs</u>

Là où étant, accompagné du Cabinet AXIMO, chargé de procéder aux mesures légales et en présence de Madame Valérie CARPENTIER, associée de la SCI, laquelle, préalablement prévenue de ma visite, m'a permis de procéder à mes opérations de description,

Je constate ce qui suit :

CLETY 21 rue du Bout d'Amont



La parcelle accueille deux bâtiments et une partie non bâtie.



BATIMENTS:

- 1 à usage d'habitation.1 à usage de garage et dépendance.



PARTIE NON BATIE:

Cour et accès en enrobé, Jardin.



<u>Vue de la cour, avec :</u>

Un portail sur rue.

Une partie en enrobé jusqu'à l'accès garage.

Un dégagement à côté du garage, avec pelouse, distribuant un jardin en profondeur.











Pour ce qui est de la partie bâtie :

Garage situé en partie arrière, en maçonnerie de parpaings, enduit simplement en

façade avant



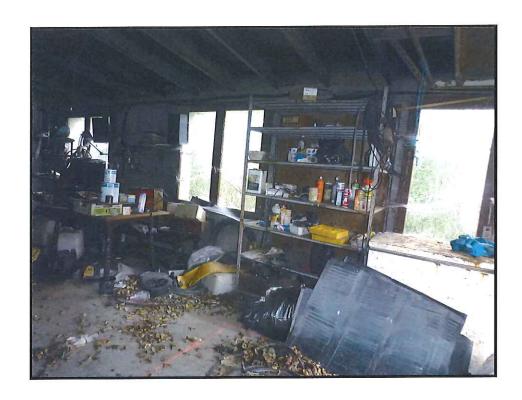
Intérieur du garage :

Accès pour véhicules par une porte basculante.

Éclairage nature par trois fenêtres bois.

L'intérieur est totalement brut avec une dalle et une fosse d'entretien.





Sur toute la longueur d'une façade, un appentis à usage d'abri bois.



Dans le même bâtiment, dans le prolongement, une véranda en ruine, en façade arrière et une pièce à usage de débarras, en mauvais état.



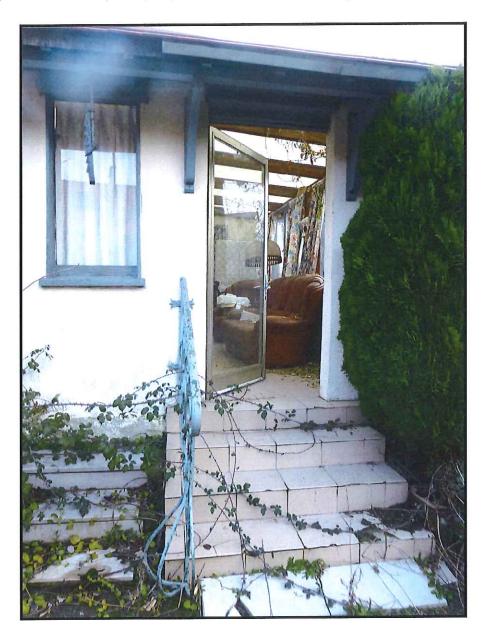


Partie habitation

Il s'agit du corps de bâtiment principal, situé en façade avant. Les façades sont recouvertes d'un enduit usagé. La couverture est en tuiles.

Rez-de-Chaussée

Accès par la véranda après quelques marches carrelées et garde-corps.



Véranda

- ⇔ Sol carrelé.
- Menuiseries aluminium et couverture polycarbonate sur charpente bois.
- Une baie vitrée bois avec double vitrage et une porte d'entrée bois moderne, sur le corps d'habitation.



Salon-séjour

Accès direct depuis la véranda.



Sol carrelé.

Décoration saine.

Cette pièce est éclairée par trois portes fenêtres bois avec double vitrage, une fenêtre bois avec double vitrage en pignon.

Présence de trois radiateurs électriques et d'une cheminée feu de bois avec insert.



Cuisine ouverte sur le salon



⇔ Décoration rustique.

Cette pièce est éclairée par une menuiserie bois en double vitrage.

Équipements :

- Un muret avec passe-plats.
- Des éléments rustiques avec plan de travail carrelé et crédence assortie.
- Un four encastré, des brûleurs.

Partie sous-sol

Cave

Accessible depuis la cuisine, par une porte pleine. Cage d'escalier carrelée éclairée par une petite fenêtre.



Cette partie accueille le tableau électrique et le disjoncteur ; elle distribue une cave voutée brute, souffrant d'humidité.



PIECES D'EAU

Celles-ci sont accessibles par une porte bois depuis le salon-salle à manger, formant dégagement distribuant la salle de bains et une pièce wc fermée.

Salle de bains





Sol carrelé.

Murs carrelés à mi-hauteur.

Cette pièce est éclairée par une menuiserie bois avec double vitrage. Équipements :

- Un branchement machine.
- Un meuble vasque.
- Une baignoire.
- Un radiateur sèche-serviettes électrique.

Pièce wc



Pièce indépendante avec : ⇔ Sol carrelé.

Murs carrelés à mi-hauteur.

Équipements :

- Un ballon d'eau chaude.
- Un siège wc moderne.

Premier étage

Cage d'escalier bois de style rustique avec garde-corps, ouverte sur le salon-séjour et débouchant sur un grand palier.



Grand palier ouvert sur la cage d'escalier



⇔ Sol souple.

Cette pièce est éclairée naturellement par une fenêtre de toit de type velux. Ce palier distribue deux chambres.

Décoration défraîchie.

Chambre traversanteAccès par une porte bois semi-vitrée.



- ⇔ Sol souple.⇔ Décoration défraîchie,

Cette pièce est éclairée par deux fenêtres de toit de type velux. Présence d'un radiateur électrique.



Petite chambre Porte d'accès.



Décoration identique

Cette pièce est éclairée par une fenêtre de toit de type velux et une fenêtre bois avec double vitrage en pignon.

Chauffage par radiateur électrique.



Partie extérieure

Terrasse

Terrasse avec trottoir assortie tout autour de la véranda et autour du salon-séjour. Elle accueille également un abri-bois.







Je prends acte des déclarations qui me sont faites concernant l'existence d'une servitude de passage, sur la parcelle saisie, au profit de l'immeuble n°21bis dans la rue, notamment concernant les compteurs des différents réseaux.

Tout à l'égout

⇒ La personne présente n'a pu me renseigner quant au raccordement ou non de l'immeuble au réseau de tout à l'égout de la ville.

Occupation:

L'immeuble est libre d'occupation, partiellement meublé mais à l'abandon.

DIAGNOSTICS - MESURES LEGALES

Le rapport a été dressé ce jour par le Cabinet AXIMO

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit, étant précisé que les constatations ci-dessus reprises sont des constatations visuelles ou résultent de déclarations verbales qui m'ont été faites lors de mon intervention, et qu'il convient de se référer au cahier des conditions de vente qui sera ultérieurement dressé, pour connaître les droits ou contraintes attachés à l'immeuble.

<u>COÛT</u>: QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF EUROS ET VINGT DEUX CENTIMES TTC

DROITS FIXES (A.444-3) MAJORATION DUREE FRAIS DE DÉPLACEMENT (A. 444-48) TOTAL HT TVA 20,00 % TAXE FORFAITAIRE TOTAL DILIGENCES (Art.L444-1) HT TVA 20 % TOTAL TTC
--

Acte compris dans l'état mensuel déposé au bureau de l'enregistrement compétent

36 rue de l'Hôpital Militaire — 59044 LILLE CEDEX Tèl : 03 20 12 84 30 - télécopie : 03 20 54 05 14 etude@huissiers-lille.com